



24/10/2012

Discours du Président de la Chambre des Représentants, M. André Flahaut à l'occasion de la Journée des Nations Unies



Mesdames, Messieurs,

67 ans ? Voilà qui peut sonner comme l'âge de la retraite ou comme l'aube de la sagesse ! Mais au-delà de ces considérations socratiques sur l'âge de l'Institution, il s'impose d'examiner les résultats d'une vie déjà longue, en tous cas pour une institution internationale.

A-t-elle atteint les objectifs que les pères fondateurs lui avaient fixés ? A-t-elle réalisé ce que sa Charte lui enjoint ? Bref a-t-elle contribué à résoudre de manière pacifique les conflits du monde contemporain et son action a-t-elle effectivement servi les Droits de l'Homme ?

Je ne prétends pas évidemment faire ici travail académique, mais le lieu et l'assemblée se prêtent, me semble-t-il, à une réflexion que j'espère utile sur l'ONU et sur ses structures.

Disons d'emblée qu'elle a connu de graves échecs. L'un de ses secrétaires généraux, Dag Hammarskjöld, a même perdu la vie dans un accident d'avion en Zambie, alors qu'il s'efforçait de mettre fin au conflit post colonial qui agitait la République Démocratique du Congo.

Oui, malgré les efforts constants de ses secrétaires généraux, elle n'a pu empêcher la désintégration violente de l'ex-Yougoslavie ni prévenir le génocide rwandais et ceci en dépit d'un engagement politique de la Communauté Internationale et d'une présence militaire sur place.

Mais elle a aussi rendu des services incalculables, qu'aucune autre institution n'aurait pu fournir, notamment du fait de ses Agences spécialisées.

Dès la fin de la seconde guerre mondiale, l'UNWRA a assuré un appui considérable aux réfugiés d'une Europe en ruines, puis dès 1948 elle s'est dévouée aux palestiniens chassés de leurs villages et, ensuite, elle et le PNUD ont agi dans tant d'autres contrées de ce monde difficile et violent.

C'est aussi le cas, on l'oublie souvent, pour l'alimentation et la réponse au défi démographique, face auxquels la FAO et ses centres spécialisés ont joué un rôle pilote, que ce soit sur le riz, le blé, le maïs ou les pommes de terre, ces aliments de base nécessaires à la survie de l'humanité.

Au service de la santé, enfin, grâce à l'OMS, qui a permis l'éradication de la variole, la lutte contre la tuberculose et la malaria et combien d'autres maladies de portée globale, sans oublier, depuis une vingtaine d'années, ONUSIDA.

Et l'on pourrait encore citer l'Habitat humain, l'Environnement, le Climat, tant de domaines où ces agences ont contribué de par leurs recherches à renforcer nos connaissances et notre capacité d'agir au service de l'Humanité. Enfin, il faut citer l'Unesco dont l'action pour l'éducation, la culture et le patrimoine a contribué à sauvegarder des éléments essentiels de la culture; pour ne citer qu'un exemple fameux, que serait-il resté des temples pharaoniques d'Abou Simbel noyés par les eaux du Lac Nasser sans son action ?

Bref, l'on peut affirmer sans trop de crainte que l'action des organes et agences spécialisées de l'ONU a été d'une réelle efficacité et a démontré une réelle capacité d'action, une capacité sans commune mesure avec la trop fameuse Société des Nations, même si parfois le coût de ses interventions paraît élevé.

Mais c'est que l'ONU était issue d'un projet à la fois généreux et novateur, soutenu par une personnalité hors du commun, le président Roosevelt, une personnalité qui avait pris la mesure des conséquences de l'égoïsme national et du libéralisme effréné, et qui voulait doter le monde ravagé de l'après-guerre d'instruments capables de mettre un frein à ces poussées de fièvre meurtrières.

Là, par contre, où le résultat paraît moins probant, c'est au niveau du Conseil de sécurité ; l'organe politique suprême des Nations Unies, celui de par qui la paix aurait dû renaître.

Oui, sa représentativité n'est plus ce qu'elle fut, car il reflète un monde disparu, celui d'une après guerre où moins de soixante Etats étaient membres de l'ONU et dont les vainqueurs de la seconde guerre mondiale occupent toujours les sièges permanents.

Toutefois, avant de me pencher sur des pistes d'adaptation possibles, il faut aussi lui rendre justice.

Il est né dans des circonstances graves, le nazisme et le militarisme japonais n'étaient pas encore vaincus et toute sa vie a été marquée par la guerre froide ; froide au Nord, mais parfois brûlante au Sud !

C'est ce qui m'amène à affirmer sans trop de doute que l'existence même du Conseil de Sécurité, l'obligation pour les principaux protagonistes de ce monde de s'y retrouver sur une base permanente, a sans doute évité bien des conflits à notre planète, des conflits que l'absence d'enceinte de réflexion commune eut laissé éclater.

C'est probablement aussi grâce au Conseil de sécurité que le processus de décolonisation engagé dès après 1945 a pu se dérouler sans trop de catastrophes. L'ONU a offert aux nouveaux Etats dès leur naissance un cadre où se mouvoit dans la pleine reconnaissance de leurs prérogatives et à égalité avec leurs anciens maîtres.

Il reste que le Conseil de Sécurité n'est plus assez représentatif du monde tel qu'il existe.

La première question à laquelle répondre est évidemment celle du droit de Veto.

Dans une société démocratique, il pourrait sembler surprenant que soit maintenu un droit de veto limité à quelques uns ... mais dans un monde où les relations internationales restent marquées par la violence et où tous les Etats n'ont pas le même niveau de responsabilité globale ni ne partagent nécessairement les mêmes convictions démocratiques, il peut être dangereux d'abolir un droit qui a toujours assuré un équilibre global entre les principales puissances.

Le droit de veto, dans la mesure où il est strictement limité et encadré, comme c'est le cas actuellement, est donc en fait une nécessité pour le bon fonctionnement du système.

La deuxième question est celle de la composition du Conseil de Sécurité et là, par contre, des changements devraient être possibles.

En effet, comment encore justifier que des pays aussi importants et aussi peuplés que l'Inde ou le Brésil n'aient pas accès à un siège permanent ? Comment se pencher sur les questions de sécurité internationales sans que des régions entières de notre planète ne soient représentées ?

De ce point de vue et à côté des deux géants que je viens de citer, je plaiderais pour la prise en compte de certaines Organisations régionales dont l'Union européenne, ce qui répondrait au besoin de représentation de régions dont plusieurs membres pourraient prétendre à siéger sans qu'il soit possible de les départager. Ces nouveaux membres auraient droit à un siège permanent.

Aux côtés de ceux-ci seraient maintenus des sièges de membres non-permanents, élus comme aujourd'hui par leur groupe géographique à raison d'un représentant par groupe. En effet, c'est là un moyen sûr de renforcer la légitimité globale du Conseil et l'engagement des Etats membres, tout en maintenant l'efficacité du système.

Une telle approche sauvegarderait la position particulière des Etats à responsabilité globale et assurerait que toutes les composantes du monde moderne soient représentées.

Cela signifierait aussi, bien évidemment, la perte de leur siège pour les membres permanents européens au profit de l'Union, mais il est difficilement justifiable d'en encore bénéficier de pareil privilège lorsque l'on représente individuellement moins de 1% de la population globale de la planète...

Je conclurai donc sur cette réflexion. J'espère qu'elle éveillera un débat parmi vous.

Mais je souhaite répéter ma conviction que l'ONU reste une nécessité pour l'Humanité. Il convient d'en renouveler certaines règles, mais il serait irresponsable de sacrifier l'acquis de 67 ans de relations multilatérales pour revenir au droit westphalien classique interétatique, c.à.d. la loi de la jungle. Ce serait là une régression que l'Humanité ne peut s'offrir.